



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 5 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saisine de l'inspection des services de renseignement par le Premier ministre sur la détection des processus de radicalisation dans les services de renseignement

Le 3 octobre 2019, trois policiers et un agent administratif ont été assassinés dans l'enceinte de la préfecture de police de Paris. L'auteur, adjoint administratif, chargé de la maintenance informatique, était affecté à la direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP) depuis 2003 et bénéficiait d'une habilitation au secret de la défense nationale.

Le vendredi 4 octobre, le parquet national antiterroriste s'est saisi des faits. Cette enquête permettra de faire toute la lumière sur les circonstances de ces actes et sur les motivations de leur auteur, et notamment sur le contexte de radicalisation mis en lumière par les premiers éléments de l'enquête présentés à la presse ce samedi 5 octobre par le procureur national antiterroriste.

En parallèle de cette procédure judiciaire, le Premier ministre a décidé de saisir aujourd'hui l'inspection des services de renseignement (ISR).

Deux missions lui sont confiées.

La première mission consistera à vérifier si, au cours des années que l'auteur des faits a passées à la DRPP, en particulier celles qui auraient été concernées par un processus de radicalisation, les outils et procédures de détection et de signalement étaient en place, s'ils ont été convenablement mis en œuvre au regard des éléments perceptibles de cette radicalisation, et s'ils ont donné lieu à des réactions appropriées.

La seconde mission portera sur l'ensemble des services de renseignement spécialement impliqués dans la lutte contre le terrorisme. Toute situation individuelle le justifiant devra donner lieu à réévaluation. L'ISR supervisera ce processus, vérifiera les outils et les procédures de détection, de signalement et de traitement. Sous réserve des exigences de la protection du secret de la défense nationale, les conclusions de cette mission, et les décisions qui seront prises sur leur base, seront rendues publiques.

Les conclusions de ces missions sont attendues, pour la première, pour la fin du mois d'octobre, pour la seconde, pour la fin de l'année.

La détection, le signalement et le traitement des processus de radicalisation est une priorité absolue dans les services de renseignement. Aucun signal ne peut être méconnu ni rester sans réponse.

Placée sous l'autorité directe du Premier ministre, l'inspection des services de renseignement réalise des missions de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation à l'égard des services de renseignement. Ses membres sont désignés par le Premier ministre, après avis du coordonnateur national du renseignement, parmi les inspecteurs généraux des armées et les membres du contrôle général des armées, de l'inspection générale de l'administration, de l'inspection générale des finances et du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, en activité dans leur corps.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr